

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance
Claude FERRON, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Aurélie BOURREAU. Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE, Jean BERGER,

Absents excusés avec pouvoir : Dominique CRETIN. Jean-Paul THUBERT, Peggy MENETEAU, David RANGER, Sarah COLLOBER.

Suffrage : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de séance 20h00.

1 – Approbation du dernier compte rendu.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Voix 17 Pour

2 – Election des conseillers communautaires.

Dans le cadre de la composition du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes du Civraisien en Poitou qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017, le nombre de conseillers représentant la commune de Gençay passe de 6 à 3 conseillers.

L'article L 5211-6-2-c du Code Général des collectivités territoriales, applicable aux communes de plus de 1000 habitants, dispose que « *si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.* »

I Deux listes sont présentées :

Liste A

1 Jean BERGER

Liste B

1 François BOCK

2 Claude FERRON

3 Sophie VERGNAUD

II Vote

A l'issue du vote : 17 suffrages exprimés

Liste A : 6

Liste B:11

III Répartition des sièges

- nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir : $17/3 = 5,66$

Liste A: $6/5,66 = 1,059$ siège à la proportionnelle soit 1 siège

Liste B : $11/5,66 = 1,941$ siège à la proportionnelle 1 siège

- répartition à la plus forte moyenne du dernier siège à pourvoir

Liste A : $6/2 = 3$

Liste B : $11/2 = 5,5$

La liste B ayant la plus forte moyenne obtient 1 siège.

Les conseillers communautaires représentant la commune de Gençay auprès de la nouvelle communauté de communes sont Jean BERGER, François BOCK et Claude FERRON.

3 –Reconduction de la convention d'entretien ménager de la gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle la convention d'entretien ménager des locaux de la gendarmerie de Gençay qui prévoit une mise à disposition d'un agent par la commune.
Ce contrat d'entretien doit être renouvelé pour l'année 2017.

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour le remboursement de cette prestation sur la même base annuelle qu'en 2016, soit 1489,90 €, et charge Monsieur le Maire de signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote 17 Pour

4 –Renouvellement de la location financière des photocopieurs.

Claude Ferron, Premier adjoint au maire explique que la Commune est locataire depuis 5 ans, de 3 photocopieurs auprès de SPHERE BUREAUTIQUE notre fournisseur de matériel KONICA MINOLTA. Il explique au conseil que ;

« Avant cette location, la Commune était propriétaire de matériel de la même marque et cela coûtait plus cher du fait du paiement des réparations, c'est la raison pour laquelle l'équipe précédente avait opté pour la location qui a donné entière satisfaction, s'il y a une panne, c'est inclus dans le contrat.

Nous avons été par le passé "dépendants" d'un autre fournisseur avec du matériel CANON qui avait vraiment déçu le personnel et les élus de l'époque, raison du changement de marque.

Notre contrat avec SPHERE arrivant à son terme, nous avons rencontré son directeur régional qui nous a exposé les nouveautés qui peuvent nous faire gagner du temps.

Parmi ces nouveautés, il y a entre autres :

- Scan recto verso en une seule passe (très important pour le secrétariat, avec la dématérialisation, de plus en plus de documents sont scannés et ils sont souvent recto verso, exemple toutes les factures que nous recevons).
- Scan avec restitution en WORD ou EXEL en plus du PDF, du JPEG, etc. (c'est très important pour nous et pour moi en particulier par exemple, je reçois un document papier et je veux le mettre sur le site ou le bulletin, mais sa mise en page ne correspond pas et bien en le mettant en WORD, je peux le modifier).
- Fonction suppression des pages blanches, option très intéressante lors du scan d'un dossier.
- Grande capacité du disque dur avec possibilité de stocker des documents que l'on édite souvent, exemple un formulaire de demande de carte d'identité (à voir à l'usage)

Au niveau du prix, il nous a été proposé de le mettre ce nouveau matériel à disposition pour le même tarif de location.

Nous avons fait valoir qu'il y avait une demande forte de l'école maternelle pour avoir un copieur, car les institutrices sont obligées de sortir de leur école pour chercher leurs impressions au copieur de l'école élémentaire.

Le directeur régional est revenu avec une nouvelle proposition :

- le photocopieur neuf comme présenté plus haut
- 3 photocopieurs reconditionnés (comme c'était déjà le cas, ce sont des reprises de la préfecture, du département etc. qu'ils suivent depuis leur mise en service)
- 5000 copies de plus pour l'école du fait du 4ème copieur.
- Le branchement sur le réseau du photocopieur associations (en cas d'indisponibilité de l'autre cela peut nous arranger).

Au niveau des loyers financiers, nous passerions de 1559,49 HT par trimestre actuellement à 1462,00 HT par trimestre soit une économie annuelle de 389,93 € HT. »

Vote 17 Pour

5 –Admission en non-valeur.

Sur proposition de la Trésorerie de Gençay, il est demandé au conseil de valider l'admission en non-valeur de créances non recouvrées, pour un montant total de 1 934,96 €.

Monsieur le maire précise que ces créances proviennent de loyers impayés et de factures de cantine impayées suite à des départs de famille.

Vote 17 pour

6 –Création d'emplois d'agents recenseurs.

En raison des opérations de recensement, la commune de Gençay a recruté 5 agents.

Il est proposé au conseil municipal de valider la création de 5 postes.

Vote 17 Pour

7 –Rémunération des agents recenseurs.

Les agents se voient attribuer un secteur où ils devront recenser les logements et tous leurs habitants.

La rémunération est de 1,40 € par feuille de logement remplie et 1,50 € par bulletin rempli pour un habitant.

Deux indemnités de 200 € et 50 € seront également versées afin de couvrir les frais de déplacement dans la commune ainsi que ceux afférents à la formation qui précède le recensement.

Vote 17 Pour

8- Subvention de l'office de tourisme UCIAL.

La somme de 794 € a été encaissée par la commune en paiement du droit de place des participants à la braderie annuelle 2016.

Monsieur le Maire propose le reversement de cette somme à l'Office du tourisme et à la FAE, associations organisatrices, pour un montant de 397€ chacune.

Un conseiller s'étonne que cet argent ne soit distribué qu'en décembre alors que la braderie se déroule en juillet.

Il est indiqué que la trésorerie de Gençay n'a émis le titre exécutoire que le 07/12/2016.

Vote 17 pour

9- Règlement intérieur de la Résidence du Parc.

Suite au problème existant entre les résidents du Foyer Logement (géré par le CCAS) et ceux de la Résidence du Parc (gérés par la commune) au sujet de l'utilisation de la salle commune du Foyer Logement servant aux activités durant la journée, la commune a mis à disposition des locataires de la Résidence du Parc une pièce leur permettant de se réunir afin de jouer aux cartes.

La direction du foyer logement maintenant, à la demande du Comité de Vie Sociale de l'établissement, sa position interdisant aux locataires communaux de la Résidence du Parc l'utilisation de la salle commune.

Il est rappelé :

- que la salle commune dépend du Foyer Logement qui en a la jouissance
- que l'utilisation de cette salle par les résidents du Foyer Logement est financièrement comprise dans leur forfait au titre de résidents du Foyer Logement.
- Que les tarifs entre les 2 structures ne sont pas les mêmes.

La commission logement se réunira le mercredi 18 janvier afin de mettre à jour le règlement intérieur. Ce règlement sera soumis à délibération lors du prochain conseil.

10- Avancement : fixation du taux de la promotion.

Point sans objet.

11- Assurance statutaire du personnel CNP.

François BOCK communique le nouveau taux de 7,33 % présenté par l'assurance.

Il est précisé que ce taux varie en fonction des arrêts maladie des agents de la commune.

Il est demandé au conseil de délibérer sur l'acceptation de ce taux.

Vote 17 pour

12- Bureau de contrôle pour les travaux de réaménagement des ateliers municipaux.

Des projets d'agrandissement ont été présentés lors de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2015.

Le magasin Intermarché a demandé d'effectuer un agrandissement afin de créer des pièces avec vestiaires, salle de repos, douches et WC pour le personnel (obligation à partir de 50 salariés), ainsi qu'un local de stockage supplémentaire.

Cet agrandissement est prévu sur l'arrière du magasin et sur la partie appartenant à la commune où sont implantés les ateliers municipaux.

Dans un premier temps, la société ferait l'acquisition d'une partie de jardin cédée par le Dr LOYER.

Il serait procédé par la suite, à un échange de parcelles entre Intermarché et la commune de Gençay, sous condition de mise à disposition, de la part d'Intermarché, de locaux équivalents aux locaux des ateliers municipaux cédés.

Cet échange permettrait la création d'un chemin piétonnier reliant le passage entre la pharmacie et le salon de coiffure (rue du Palateau) et le champ de foire.

Une modification du PLU en vue d'unifier les zonages a été validée par le conseil municipal du 17/11/2015.

Compte tenu de la complexité du projet qui implique que les travaux et frais soient explicites au moment de la transaction avec la société Intermarché, Claude FERRON propose que la commune fasse appel à un bureau de contrôle.

Les bureaux ECOBAT et A TOUT PLAN ont été sollicités pour des devis.

ECOBAT 2820€ TTC
A TOUT PLAN 3240€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix des bureaux de contrôle retenus.

ECOBAT devis accepté

Vote 16 pour 1 abstention

13- Dénomination d'une nouvelle place.

La place où se situe le Centre de Secours de Gençay, la maison de santé et la salle des fêtes n'a pas de nom ni d'adresse.

Sur proposition de Jean-Jacques Chevrier qui a effectué des recherches toponymiques ; le nom de « Plan de la Croix Bourricault », (plan désignant « place » en poitevin, et « Bourricault » un patronyme local) est soumis à l'avis du conseil.

Il est donné comme information que sur les cartes anciennes, il était inscrit sur cet espace, « Croix Bourricault » certainement en raison d'une croix dressée par la famille Bourricault, propriétaire du terrain.

Un conseiller regrette que cette adresse ne soit pas plus « moderne ».

Les praticiens de la maison de santé (à qui a été soumis ce nom), ont déjà transmis leurs futures coordonnées en utilisant le nom de « Plan de la Croix Bourricault ».

Vote 6 Abstentions 11 Pour

14-Questions diverses.

➤ Monsieur le Maire communique un courrier de « Eaux de Vienne » : à compter de janvier 2017, le centre de Gençay sera transformé en centre d'hydrocurage.
A cette occasion les services ont été réorganisés et la Commune de Gençay est dorénavant rattachée au Centre de La Villedieu.

➤ Renaud ROBERT rend compte de la réunion SOREGIES à laquelle il a participé le 06/12/2016 :

A compter du 1er janvier, Sorégies a l'obligation de sortir du principe de tarif réglementé et d'effectuer des offres tarifaires à ses clients.

Mise en concurrence, la société va donc proposer à ses clients de nouvelles offres plus avantageuses sur les abonnements et la tarification.

Des courriers vont être adressés progressivement aux clients qui peuvent également dès le 1er janvier 2017 consulter le site de la SOREGIES pour plus d'informations.

Il est cependant observé que les factures comporteront les 54 % de taxes prélevées par l'Etat.

➤ Dans le cadre de la pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la station de captage de Puy Rabier et la château d'eau de Gençay, des travaux de pose de tuyaux et de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable sont prévus mi-février entre le Crédit Agricole et la boulangerie du champ de foire. La route de Civray sera fermée à cet endroit et une déviation sera mise en place via la rue des Plantes.

➤ Il est à nouveau demandé l'éclairage du quartier de la Berge qui comporte maintenant de nombreuses habitations ; Monsieur le Maire répond que ce projet nécessite une étude particulière, accompagné de la prévision d'un budget important et que celui-ci n'est pas inscrit au programme des travaux pour le mandat.

➤ Le travail de la commission « illuminations de Noël » qui a effectué un choix de décorations, et du personnel municipal qui a effectué la mise en place des illuminations a permis de décorer agréablement la commune au moment des fêtes ; de nombreuses félicitations ont été reçues de la part des habitants .

Il est rappelé que la commune a fait le choix d'acquérir plutôt que de louer les décorations, selon un programme d'achat étalé sur 3 ans.

➤ Monsieur Omar MBAYE informe le Conseil de la possibilité d'ouvrir sur Gençay une maison de services au public : ce service doté de postes informatiques, offre aux usagers qui ne peuvent se déplacer des liaisons en visio-conférence avec certaines administrations. Il existe des aides financières de différents organismes.

Jusqu'à présent, ces ouvertures de sites étaient contingentées aux communes ayant des fermetures de services publics ou des risques de voir disparaître leur bureau de poste.

➤ Les traditionnels vœux du maire à la population auront lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 26 Janvier 2017.

Sophie VERGNAUD